



FONDS DE SOLIDARITÉ L'ENVERS DU DÉCOR



16 février 2021

Depuis la mise en place du fonds de solidarité (FDS) en mars 2020, 6,9 millions d'aides ont été versées à 1,9 millions d'entreprises pour un total de 14,5 milliards d'euros par les services de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP). Sur l'ensemble de la période, les bénéficiaires de cette aide ont donc perçu en moyenne 8 000 € en 3 à 4 versements.

Les agents des finances publiques sont très fortement mobilisés pour répondre à cette mission inédite dans un contexte sanitaire très tendu. Ils assurent, en plus de leurs missions habituelles et jusqu'à présent sans aucun renfort, la gestion, le contrôle et le versement du FDS qui est payé en moyenne en 2 à 3 jours ouvrés à son bénéficiaire.

En raison de l'augmentation de la fraude observée, de l'élargissement du dispositif ainsi que du relèvement des sommes versées (jusqu'à 10 000 € ou 20 % du chiffre d'affaires plafonné à 200 000 € par mois), les contrôles a priori réalisés par la DGFIP ont été renforcés et ont permis, à ce stade, de détecter près de 300 000 dossiers possiblement frauduleux. Des dizaines de millions d'€ sont en jeu et il est difficile dans ces conditions de maintenir

les délais de paiements de cette aide censée être d'urgence.

DES SERVICES ASPHYXIÉS

D'autant que les agents de la DGFIP continuent, en même temps, d'exercer leurs missions traditionnelles avec le même niveau d'exigence, dans un contexte récurrent de réduction des effectifs. C'est l'occasion de rappeler ici le triste record détenu par la DGFIP qui, depuis sa création, est la 1^{ère} contributrice à la «maîtrise des effectifs de l'État» et a perdu le quart de ses effectifs en 10 ans.

La DGFIP maintient en parallèle, à un rythme endiablé, le démantèlement de son réseau, au travers d'un projet de Nouveau Réseau de Proximité (NRP). L'objectif de cette réforme : supprimer plus de 1 200 implantations, y compris celles en charge du FDS, et les remplacer par l'apparition bimensuelle et au mieux quelques heures d'un agent des Finances publiques au sein de guichets multiservices. La DGFIP appelle cela, sans rire, «réinventer le service public» et réussit l'exploit de quitter les zones rurales tout en prétendant le contraire.

En attendant, les agents dont beaucoup sont contraints de changer d'affectation ou de domicile dans la période, se démènent pour concilier les priorités contradictoires de versement d'une aide censée être d'urgence et de contrôles renforcés.

Les équipes de 3 centres de contact (plateformes téléphoniques de la DGFIP) de Lille, Nancy et Rouen mobilisés pour renseigner les entreprises sur le dispositif du FDS rencontrent un afflux d'appels parfois très conflictuels relatifs principalement aux motifs de refus des aides. Des conversations téléphoniques sont enregistrées à l'insu des personnels et les réponses largement diffusées sur les réseaux sociaux, la presse s'en faisant parfois l'écho.

De même, les services impôts des entreprises et de Direction sont submergés de demandes «E-contact», l'application qui permet à l'administration fiscale de répondre aux courriels des usagers et dont on ne compte plus les «bugs» tant elle est largement sous-dimensionnée. Ces «E-contact» ont déjà donné lieu à diffusion de copies de réponses sur les mêmes réseaux sociaux, avec nom et prénom des agents ayant pris en charge le dossier.

UNE RÉPONSE QUI NE MANQUE PAS D'AIR !

Face à l'incompréhension et la colère des auto-entrepreneurs et au-delà des effets de manches du ministre, la réponse n'est clairement pas à la hauteur.

La DGFIP va essayer de se faire aider pour passer un pic d'activité qu'elle estime à tort ponctuel et recrute 250 contractuels répartis en fonction du stock de dossiers de FDS : un recrutement pour 1 200 demandes devant faire l'objet d'un contrôle approfondi.

Le FDS tel qu'il a été mis en place est révélateur de l'importance du positionnement des contrôles de la dépense publique en général. Le contrôle doit permettre de repérer les erreurs avant que l'argent n'ait quitté la caisse publique et ce dont on peut être certain, c'est que moins il y aura de contrôles, plus il y aura de fraude.

Et par ailleurs, plus ces contrôles seront positionnés tardivement, plus il deviendra difficile d'obtenir le reversement de la part des bénéficiaires dont le risque de disparition ou d'insolvabilité augmente avec le temps. Ce sont donc les contribuables qui risquent de payer l'addition.

F.O.-DGFIP exige l'arrêt des suppressions d'emplois. La DGFIP doit disposer des moyens humains et pérennes permettant d'accomplir ses missions.

F.O.-DGFIP exige l'octroi d'une prime exceptionnelle à l'ensemble des agents des Finances publiques engagés dans la relance de l'économie et le soutien des entreprises en difficulté.

F.O.-DGFIP exige l'arrêt de la casse du réseau des SIE et le retrait du NRP.



LE SERVICE PUBLIC A UN COÛT MAIS IL N'A PAS DE PRIX !